DOSSIER de PRESENTATION

du spectacle

39-45 :
OU VAS-TU GITAN ?

de Boris PELOSOF

http://ouvastugitan.weebly.com

Production Association Bleulune

39-45 :OU VAS-TU GITAN ?

de **Boris Pélosof**
création lumières **Mélanie Allart**
créations sonores **Boris Pélosof**

avec
François Rousseau Jean
Kathy Martin Suzanne
François Duhem Léon
Mélanie Allart Blanche

les musiciens
Gautier Lavallard violon
Damien Pouillart guitare
Boris Pélosof guitare
Tony Viez contrebasse

historien **Bernard Phan**

mise en scène **Collectif Bleulune**
costumes **Kathy Martin**
ingénieur du son **Jean-François Saint Omer**

durée **1h15**

lieu de création **Centre Culturel de Moreuil**

production **Bleulune**
75, rue Haleine Ridoux
80000 Amiens
03 22 47 29 13
bleulune@wanadoo.fr

« L'histoire ne se répète pas », dit-on. On peut néanmoins parfois voir apparaître d'étranges similitudes entre une époque et une autre, entre le présent et le passé. C'est ainsi que les problèmes et les combats d'aujourd'hui, pour nouveaux qu'ils soient parfois, résonnent aussi étrangement avec ceux d'hier, et plus précisément avec ceux des années quarante, notamment en Europe, et plus particulièrement en France.

En dépit et malgré les mises en garde et les valeurs prônées par le Conseil National de la Résistance dès la fin fin de la seconde guerre mondiale, ne voit-on pas aujourd'hui, resurgir l'autoritarisme, le culte de la répression, le mépris de la démocratie, la propagation de la haine, la désignation de boucs émissaires... presque tels qu'ils étaient déjà apparus autrefois ?
La stigmatisation de catégories de personnes : « jeunes des banlieues », « assistés », « soixante-huitards », « syndicalistes », « droits de l'hommistes », sont autant d'expressions inquiétantes devenues banales qui rappellent les discours tenus à l'époque de l'Europe des années 40.
La stigmatisation de l' « autre », l' « étranger », manifestée par les thèmes de la « discrimination positive », « l'immigration choisie »...Avec pour moyens la systématisation du « fichage » (dès l'enfance ?), les expulsions et la mise en place des centres de rétention ,,,

N'est-ce pas comme cela que le gouvernement de Vichy, dès 1940, a organisé « l'ordre nouveau », son nouveau modèle social...?

C'est cette ressemblance entre l'histoire et certains traits de l'actualité qui nous a poussé à écrire cette pièce.
La mise en place de camps d'internement pour les gens du voyage, dès 1939, est le prétexte de ce texte qui, nous l'espérons, pourra constituer une réflexion sur notre temps.

Boris Pélosof

ACTUALITE DU PROJET

2013/2014

Centre Culturel de Moreuil.

Une résidence de travail est prévue sur la saison 2013/2014 en partenariat avec le Centre Culturel de Moreuil.
La salle de spectacle et son équipement permettra une mise en place du spectacle axée sur la qualité et offrira la possibilité d'un rayonnement autour du Centre Culturel de Moreuil. (*Voir plan de diffusion prévisionnel*)
Dates de représentation prévues : **les 6 et 7 mai 2014.**

Plan de diffusion prévisionnel

Le centre Culturel de Moreuil, possédant lui-même son réseau culturel, pourra constituer pour nous le centre d'une action régionale dont voici les premières pistes :

Maison de l'Egalité (Amiens Métropole)
Communauté de Commune du Val de Nièvre (C. Lambert)
Ville de Péronne (B. Hombert)
CSC Etouvie (G. Roche)
MCL de Gauchy (Jean-Claude Davion)
Ville de Chambly (Lydia Cherfaoui)
Communauté de Commune du Plateau Picard (M. Emiliot)
Mairie de Montataire
Centre Culturel Atois Champagne (St Quentin)
Centre Culturel de Roye
Mairie d'Albert (M. Coulon)
Mairie de Corbie (P. David)

Planning prévisionnel de travail

A élaborer en commun avec Bénédicte Masse responsable du Centre Culturel de Moreuil en fonction des disponibilité de la salle et des artistes. Ce calendrier sera établi avant la rentrée de septembre 2013.

Le projet « Cultures du monde, tous migrants »

En 2012, la communauté d'agglomération d'Amiens Métropole a lancé le projet «Cultures du Monde, tous migrants ». C'est donc naturellement que notre projet a été présenté à Alain David, puis à Patrice Laplace, afin que « 39-45 : où vas-tu gitan ? » y trouve sa place. Contact a aussi été pris avec la Maison de l'Egalité.

PAC collégiens 80

Contact a été pris avec Jean-Louis Piot, vice président chargé de la Culture au département de la Somme afin de présenter le spectacle dans le cadre des Parcours Artistiques et Culturels des collégiens.

2014/2015

CSC Etouvie :

En discussion avec le CSC Etouvie, pour la saison 2014/2015, une semaine autour de « 39-45 : où vas-tu gitan ? » avec mise en place d'une mini pièce de théâtre avec les élèves du centre , voire également ceux du Diapason.
Période : (1er semestre 2015) **mars ou avril 2015**.

2012/2013

Parcours découverte du Conseil Régional de Picardie

Dans le cadre des Parcours découverte organisés par la Conseil Régional de Picardie, et en partenariat avec la Fédération Léo Lagrange, « 39-45 : où vas-tu gitan ? » s'est produit dans des lycées Picards :

A la Fondation Rotschild de St Maximin (Oise) le **22 mars 2013.**
A l'EREA de St Quentin (Aisne) le **30 mai 2013** (en partenariat avec le Centre Culturel Artois Champagne).

Ateliers au sein des lycées

Ces représentations ont chaque fois été précédées par 6 séances de trois heures chacune avec un groupe d'élèves en vue de préparer un première partie au spectacle. Les ateliers ont chaque fois été dirigés par nos comédiens autour du thème des Droits de l'Homme et du Citoyen.

A la Fondation Rotschild de St Maximin (Oise) **les 10 et 17 décembre 2012, 10 janvier 2013, 14 février 2013, les 8 et 21 mars 2013.**

A l'EREA de St Quentin (Aisne) **les 8 et 29 avril 2013, les 6, 13, 27 et 28 mai 2013.**

Fédération et Centre Culturel Léo Lagrange à Amiens

Mini résidence

Une première « mini résidence » a eu lieu au Centre Culturel Léo Lagrange du **17 au 19 mars 2013**

Semaine contre les discriminations

Dans le cadre de la semaine de la lutte contre les discriminations, « 39-45 : où vas-tu gitan ? » a été présenté **le 29 mars 2013** au cours de deux représentations : à 14h30 pour les élèves du collège Edouard Lucas et de l'école Bapaume, et à 19h30 pour le public.

Ces représentations ont été préparées par une rencontre avec les dits élèves et leur professeur dans leurs établissements respectifs, autour des thèmes de l'histoire de « 39-45 : où vas-tu gitan ? ».
Une seconde rencontre a été organisée une semaine après entre les mêmes élèves et professeurs et certains comédiens de la pièce.

2011/2012

CCAS d'Amiens Métropole

Une représentation a été donnée pour le CCAS d'Amiens métropole **le 26 janvier 2012** à la Salle des Provinces. Nous avons pu y tester une première version du spectacle auprès d'un public de senior qui, pour la plupart, avaient vécu la période 1939-1945. Ce premier essai fut donc particulièrement édifiant car il constituait un échange avec un public personnellement concerné par le contenu de la pièce qu'on lui présentait. Nous avons alors pu constater que l'émotion était grande dans la salle. Et aussi anecdotique que puisse être ce fait, il nous a motivé à poursuivre le travail ébauché.

Objectifs pédagogiques

Notre objectif n'est pas de nous limiter à effectuer des représentations du spectacle « 39-45 : où vas-tu gitan ? », mais aussi d'en faire le prétexte à une information et réflexion plus générale autour des thèmes qu'il traite : la résistance, la citoyenneté, l'engagement, l'individu dans l'histoire, la liberté, le nomadisme, les minorités dans l'histoire, le fichage etc.
Au spectacle peut donc s'adjoindre débats, conférences, expositions, travail avec des établissements scolaires, master classes...

De ce point la participation des collèges et des écoles constitue un point d'intégration souhaitable à l'ensemble de l'action. Le Conseil général de la Somme, par l'intermédiaire du PAC, offre aux collèges un dispositif facilitant l'accès des élèves au spectacle. De même pour les municipalités en regard des écoles,
Une concertation avec les enseignants intéressés par le projet permet aussi de préparer, en amont, les élèves à acquérir les outils de lecture du spectacle, ainsi que les connaissance relatives à la période abordée. Des rencontres avec les artistes sont possibles ainsi que des activités : exposés, mini pièce de théâtre autour du thème des Droits de l'Homme et du Citoyen.

L'auteur : Boris PELOSOF

né le 04/10/1964 à Amiens

Etudes universitaires
Il poursuit des études universitaires en philosophie de 1986 à 1992. Titulaire d'une maîtrise sur la critique kantienne du jugement et d'un DEA sur Heidegger avec félicitations du jury. Une thèse en gestation sur la « Culture à l'épreuve de la Shoah ».
De 1988 à 1989 attaché culturel adjoint dépendant du consulat de France de Québec, à Québec.
A l'occasion des célébration du bicentenaire de la Révolution Française de 1789 , il effectue alors plusieurs dizaines de conférences dans le Canada francophone sur la Révolution ainsi que sur ses philosophes.
A cette occasion il organise, avec le Musée de la Civilisation à Québec, « les Rencontres du 14 », événement mensuel où il invite notamment l'historien Claude Galarneau.
Il publie, avec le concours du Ministère de la Communication du Québec, un ouvrage intitulé « Vivre la Révolution française ».
De 1989 à 2000, il est enseignant en philosophie au sein de l'Education Nationale.

Musicien
Musicien professionnel depuis 2001,
Guitariste de formation (C.N.R. d'Amiens) il a à son actif de multiples collaboration avec : Maurice Vander (C.Nougaro), Christian Escoudé, François Thuillier, Gino Valet, Xavier Richardeau. Il travaille l'harmonie et le contrepoint avec Charles Jay (Grand prix de Rome), Pierre Chailley (E. Barclay), Romain Brizemur.

Il étudie aussi le piano, la guitare basse et la contrebasse.
Fondateur, en 2004, du groupe « Cobalt ». Collaboration en spectacle de rue avec la Compagnie « Trans Express ».

Bernard PHAN
Professeur honoraire d'histoire en Première supérieure au Lycée Henri IV à Paris. Il accompagne le projet comme conseiller et conférencier.

Bibliographie indicative :
-Chronologie de la seconde guerre mondiale, Seuil, coll. Points, 2010.
-Chronologie de la Mondialisation, PUF, coll. Quadrige, 2012.
-Colonisation et décolonisation du 16ème à nos jours, PUF, coll. Licence, 2008.
-Avec Jean-François Braunstein: Manuel de culture générale, A.Colin, coll. Prépas, 2ème éd., 2009.
-Chronologie du XXe siècle, Seuil, coll. Points, 2007.
-Chronologie de la Première guerre mondiale, 2010.

L'histoire de « 39-45 : où vas-tu gitan ? »

Le sujet central de « 39-45 : où vas-tu gitan ? » est celui du sort fait aux gens du voyage sur le sol de France pendant la seconde guerre mondiale. Dans ce spectacle, les gitans sont représentés par quatre musiciens et une réfugiée de la guerre d'Espagne.

Un bar-hôtel parisien est le lieu de rencontre de **Léon** (syndicaliste), **Jean** (patron de bar), **Suzanne** (gitane réfugiée de la guerre d'Espagne), **Blanche** (employée de préfecture) et de **quatre musiciens gitans** errant...

Tout commence en 1936 lors du Front populaire et de la grève générale précédant
les Accords de Matignon. Sur les airs de fête célébrant la semaine de 40 heures et les congés payés, la radio distille les inquiétantes nouvelles de la montée des extrêmes-droites et des mouvements antidémocratiques en Europe.

Lorsqu'en 1939 la déclaration de la guerre est annoncée...
Léon part à la guerre. Jean admire Pétain. Blanche apprend la mort de son bien aimé sur le front. Suzanne est menacée d'arrestation en raison de ses origines.

Les lois vichystes se durcissent envers les gens du voyage, les gitans et les sans-papiers. Les premiers camps d'internement se mettent en place…

En 1940, peu après la capitulation, tous les personnages se retrouvent, et doivent faire face à la nouvelle situation. Au fil de la musique et des informations radiophoniques, les imprévus de l'Histoire obligent chacun à faire des choix et à se dévoiler progressivement,

Quelle sera l'attitude de Léon, le révolutionnaire, alors même que tous les droits acquis par le Front Populaire seront balayés ?
Comment Jean conciliera-t-il ses tendances réactionnaires et l'amour nouveau qu'il éprouve pour Suzanne, la gitane ? Ira-t-il jusqu'à désobéir aux lois de Vichy obligeant chacun à dénoncer les clandestins ?
Blanche, modeste et banale employée de préfecture, révoltée par la politique de collaboration du gouvernement, pourra-t-elle longtemps contenir sa colère ?

Comédie grave, ou tragédie légère, « Où vas-tu gitan ? » traite d'un passé pas vraiment passé...

« Où un gitan peut-il aller dans cette Europe de la peur et de l'exclusion?
Alors que vous les gadjos on vous jette sur les routes pour fuir les armées
Allemandes, nous, les gens du voyage, on nous contraint à ne plus bouger!
Quelle ironie! »

« Tant que les gens ne sont pas personnellement concernés,
ils ne font rien. Mais on est en guerre, ce n'est pas possible de rester neutre!
Si tu ne luttes pas, ça veut dire que tu laisses faire et ça c'est de la complicité ! »

« Puisque qu'on n'a pas pu battre nos vrais ennemis, alors il est facile de s'en
inventer de nouveaux...à notre portée cette fois :
les communistes, les gitans, les juifs, les sans-papiers... »

« On nous interne, on nous concentre. Eh bien moi je vais rester ici !
Nous, les gens du voyage, nous sommes citoyens du monde...
Et le monde est devenu fou... »

Dialectique son/image

La dimension sonore comme support premier

Tout d'abord l'intention artistique, au niveau formel, de « 39-45 : où vas-tu gitan ? », est de donner à « entendre ».
La polysémie de ce terme (ouïr et comprendre) est bien sur essentielle : on part ici du principe que l' »image » (ce que le spectateur perçoit visuellement) est « seconde » en cela que son sens est d'abord rattaché à la dimension sonore.
Ainsi nous préférerons parler d' »audio-spectateur », plutôt que de spectateur.

La justification de ce choix est, tout d'abord, étroitement liée au sujet même de l'œuvre et à sa vérité historique. En effet nous désirons que « 39-45 : où vas-tu gitan ? » soit à la fois « l'écho » du passé, sur le plan historique, et en même temps souligner l'importance du média « radiophonique » au cours de cette période. De fait l'information, dans les années 30-40 ne vient pas de la télévision, mais de la radio.

D'autre part, la dimension sonore nous a paru un vecteur privilégié pour l'imaginaire et la réflexion.

Nous mettons donc en relation, dans « 39-45 : où vas-tu gitan ? », 3 sources sonores :
1 : les montages sonores.
2 : la parole orale portée par les comédiens.
3 : la musique vivante exécutée sur scène par les musiciens.

Ces 3 sources sont combinées avec les sources visuelles :
1 : l'espace scénique lui-même (décors, comédiens, action ...etc)
2 : la mise en scène.
3 : la vidéo
4 : la mise en lumière

Notre effort créatif consiste à créer une dialectique entre ces 2 dimensions et entre ces différentes sources, tout en maintenant le primat du son, et ce de différentes façons :

Chronologiquement :
Le commencement de « 39-45 : où vas-tu gitan ? » est sonore et dans le noir/lumière, point de départ paradoxal où l'invisible est en quelque sorte « montré » indiquant ainsi à l'audio-spectateur le code de compréhension qui oscillera entre les deux principales dimensions, son et image.

Logiquement : le sens même et le déroulement des actions pourra être initié ou/et conclut par un moyen sonore.

Historiquement : les montages sonores auront le statut d'un « personnage » à part entière : celui de l'Histoire, entrant en relation permanente avec l'histoire (celle des personnages incarnés par les comédiens). Ainsi il s'agit ici d'un véritable « acousmetre » pour reprendre le concept de Michel Chion, c'est-à-dire un être qui est «partout », précisément parce qu'il n'est ni visible ni localisable.

Statut, fonction, diffusion et composition des montages sonores :

Ils représentent l'Histoire de l'Europe des années 36-45, celle qui se déroule hors du lieu central de l'action : la scène, en l'occurrence un bar-hôtel parisien. Ils constituent donc un véritable **hors-champ sonore** qui élargit le lieu de l'action, et le porte jusqu'à des frontières invisibles, *mais pas inimaginables*. Est ainsi indiqué implicitement un code de compréhension qui déborde le visible et l'englobe.

Véritables « échos » du passé (symboliquement et littéralement), ils sont partiellement composés d'archives radiophoniques d'époque. Ces bribes de passé ont un pouvoir similaire à celle de la fameuse « madeleine » de Proust : le son caractéristique des radios ainsi que les voix et manières de parler de cette époque nous présente celle-ci comme « en chair et en os », et cela de façon nous semble-t-il plus significative que par de simples procédés théâtraux traditionnels : décors et costumes.
Les archives radiophoniques font ici également l'objet d'une « mise en son » de type électro acoustique. (*V. infra*)

Les **fonctions** de ces montages sonores sont multiples :

1 – une fonction narrative : les informations données à entendre ont un rôle essentiel dans la narration, et influent directement sur le cours de l'action et sur les réactions des personnages.

2 – une fonction pédagogique : celle de rappeler les principaux événements historiques présentés au cours des bulletins d'informations de l'époque et celle d'exhumer les grands responsables politiques, à travers leur voix, les intégrant en quelque sorte comme « personnages » temporaires de « 39-45 : où vas-tu gitan ? » . Parmi ceux-ci Léon Blum, Maurice Thorez, Philippe Pétain, Pierre Laval, Maurice Chevalier.

3 – une fonction descriptive : certains montages sonores sont de véritables scènes auditives.

4 – une fonction critique : les juxtapositions permettent de constituer des commentaires implicites, tragiques ou comiques.

5 – une fonction poétique : certains montages sont des fonds sonores destinés à « habiller » un texte et lui donner une couleur émotionnelle particulière.

Ces fonctions exigent un procédé de **diffusion** sonore adapté :

La **diffusion sonore** (*voir schéma d'implantation scénique*)

- système de diffusion sonore n°1 :
Un système quadriphonique enserre le public et diffuse les montages sonores aux moments opportuns.

- système de diffusion sonore n°2 :
Un système stéréo diffuse les voix et les instruments présents sur scène. Ce systèmes de diffusion permet aussi le traitement des voix.

Ce double système de diffusion a pour but de distinguer les sources sonores localisables provenant de la scène, de celles provenant des montages sonores non localisables. Les déphasages acoustiques volontaires perturbent volontairement les repères spatiaux et permettent l'impression d'omniprésence que nous cherchons à créer.

Composition des montages sonores:

Ces montages sont
1. composés d'extraits radiophoniques originaux issus de discours, de chansons, de publicités des années 40. Le tout est « mis en son » et scénarisé afin d'être intimement lié à la narration.
2. des compositions bruitistes et concrètes dont le but est émotionnel, descriptif ou critique

L'espace scénique et la temporalité

(*V. le plan de scène*)

L'espace scénique est découpé en **trois parties**.

1. Au centre, le lieu principal de l'action : un bar-hôtel parisien. C'est là que l'histoire se déroule, et que les protagonistes sont mis en scène.
2. A « cour », un espace de « narration » qui permet au temps de se figer. Les personnages peuvent y faire des adresses directes au public dans des temporalités diverses.
3. A « jardin » se trouve un homme du 21ème siècle, devant son écran géant de télévision.

Fonction de ce découpage : la multi-temporalité

Michel Foucault disait que les hétéro-topies sont « les espaces absolument neutres. En général, l'hétérotopie a pour règle de juxtaposer en un lieu réel plusieurs espaces qui, normalement, seraient, devraient être incompatibles. Le théâtre, qui est une hétérotopie, fait succéder sur le rectangle de la scène toute une série de lieux étranges. »

L'espace scénique de « 39-45 : où vas-tu gitan ? » met en scène cette hétérotopie en jouant sur les différences de temporalité au sein du triple découpage.

L'espace de narration : (à cour)
L'histoire qui se déroule au centre du plateau, bien que se déroulant dans le « passé », peut cohabiter avec le présent de la salle de représentation, par l'intermédiaire de l'espace de narration. Présent qui est celui du lieu et du public. L'espace de narration permet aussi l'apparition d'un « futur antérieur », qui permet aux personnages, ou au comédien, de lire et dire l'avenir, en marge de l'action.

L'espace de l'homme du 21ème siècle : (à jardin)
C'est celui d'un de nos contemporains devant sa télévision.
Cet espace permet d'élargir le présent de la salle à celui de l'époque actuelle toute entière. Et cela de façon analogue aux montages sonores qui ont pour but d'élargir l'espace de la scène.

Nous assistons donc à une transversalité paradoxale : dans « 39-45 : où vas-tu gitan ? » *c'est le son qui, alors qu'il est habituellement assimilé au temps, révèle plutôt l'espace. Inversement, c'est l'image, d'ordinaire assimilée à l'espace, qui matérialise le temps de l'Histoire et des individus.*

Le triple découpage scénique permet donc de faire fusionner des temporalités et des spatialités différentes, et ce pour le même audio-spectateur. L'effet final étant de donner à voir et à entendre un étrange rapprochement entre le passé et le présent, entre l'histoire se déroulant au centre de la scène, l'Histoire et l'actualité, pour permettre de nouvelles « perspectives » sur notre époque.
L'audio-spectateur peut ainsi mettre en relation ces trois espaces que le scénario fait habilement interagir.

L'image : entre fiction et réalité.

Plusieurs types d'images cohabitent au sein du spectacle, induisant ainsi plusieurs **« niveaux de représentation »**, qui oscillent entre **la fiction et la réalité**.

Trois types d'images sont données à voir :

1. l'action théâtrale, les scènes de l'action proprement dite.
2. les tableaux : images définies par les lumières qui découpent certaines actions en les isolant, en créant dans le même temps des noirs lumière partiels.
3. les images vidéo : projetées sur un écran placé sur scène.

Différents niveaux de représentation : le rôle des lumières
Les images de type 2 et 3 sont pour ainsi dire des « images dans l'image », et cette incrustation induit plusieurs niveaux de représentation. Par exemple : une découpe lumière peut surgir au cœur d'une scène d'action pour créer un tableau, produisant un effet de « suspension » poétique. Ainsi, et de la même manière que les montages sonores créaient un hors-champ spatial, les lumières permettent ici un hors-champ dramatique, ouvrant la voie à un symbolisme frappant et incitant à la réflexion.

La vidéo :
Alors que les deux premiers types d'images (scènes et découpes) appartiennent à la fiction, les images vidéo, en grande partie composées d'archives, projetées sur scène appartiennent à l'Histoire. Cette cohabitation rejaillit sur le statut de l'histoire des personnages elle-même : une telle histoire aurait pu se produire réellement, et il est même probable que des histoires « similaires » aient eu lieu pendant la période 1939-1945.
En mêlant images théâtrales et images d'archives, « 39-45 : où vas-tu gitan ? » rend perméable la limite entre fiction et réalité, rendant en quelque sorte les scènes théâtrales réelles.

Fiction et réalité :
Les images vidéo font partie intégrante de la narration et ne constituent pas de simples illustrations, inévitablement redondantes de l'action, mais plutôt un commentaire implicite ainsi qu'un rappel historique de ce qui fut réellement.
Cet « effet de réalité historique » permet le passage à une réalité « actuelle ».

Résumé des caractéristiques générales

Déroulement

La pièce se déroule en 8 moments.

Décor

L'action se déroule dans un bar parisien reconstitué pour ses principaux éléments. Bar, tables, chaises, journaux d'époque et costumes d'époque pour les artistes.

Créations son et vidéo

Le spectacle est ponctué par la diffusion de montages sonores et vidéo composés d'archives publiques d'époque : messages radiophoniques, discours célèbres, sons, chansons de l'époque et d'images passées et actuelles.
Ces « hors-champ » sonores et visuels permettent des raccourcis temporels, et la mise en perspective de l'action, lui donnant ainsi une dimension plus large.
Les sonorités radiophoniques ainsi que les voix des années 40, constituent une sorte de résurrection sonore du passé. Ils constituent aussi le surgissement de l'Histoire avec un grand « H » au sein de l'histoire qui est donnée à voir.

Chansons

Des chansons viennent parfois ponctuer les dialogues, véritables flash-back choisis pour l'à propos de leurs thèmes au sein de l'histoire.

Musique jazz manouche

Quatre musiciens sont présents sur scène : un violoniste, deux guitaristes, un contrebassiste. Ils constituent le groupe des « gitans errants«, témoins musicaux des intrigues de l'histoire. Leurs interventions ponctuent les différents moments de l'intrigue et redonnent vie à l'ambiance du jazz manouche, propre à cette époque, et hautement représentée par le style de Django Reinhardt.

Exposition

Une exposition d'affiches de l'époque 39-45 accompagne le spectacle et pourra être visible avant et/ou après la représentation. Cette exposition a été réalisée par l'association « Tissé Métisse » de Nantes avec laquelle nous sommes en partenariat.

Le public

Pièce de théâtre tous publics.

Durée

1h15

LES COMEDIENS

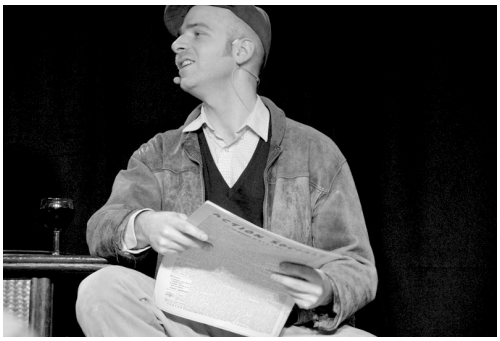

François DUHEM

2002-2005 : Formation de comédien au Studio A.Debock
« P.A. Psychopathes Associés... », « Tragibile », « L'histoire de France en 1heure »
création compagnie La Gargouille, « Une Affaire D'Homme » de Franz Xaver Kroetz,
« Cendres sur les mains » de Laurent Gaudé, « Les Autres » de Jean-Claude Grumberg,
« lLa dispute » de Marivaux, création la Compagnie de l'Arcade, « La Force du destin » :
2013 : Opéra National de Paris

Mélanie ALLART

Mélanie à une formation initiale de danseuse (Ecole Kim Kan à Paris, 1995). En lien avec plusieurs compagnies dont Guys and Dolls , elle danse en France et en Europe.
Chanteuse, elle s'intéresse au théâtre en 2001 et on peut la voir à l'affiche de la Petite Boutique des Horreurs (2001 - Cie Atlas Théâtre). Souhaitant compléter sa formation, elle suit les cours du Studio Alain De Bock (2002). Mélanie rejoint la compagnie La Gargouille, « P.A. Psychopathes Associés », « Alice », « Tragibile », L'histoire de France en 1heure »
Chanteuse dans diverses formations : le joli bordel de Mel , Booster, Elektra, meneuse de revue (Music Hall & Danse Cie, Guys & Dolls Dance Cie).

François ROUSSEAU

François débute sa formation de comédien en 1991 dans les ateliers de Jack Waltzer. En 2002, après avoir tourné dans quelques courts et moyens métrages, il suit la formation du Studio Alain de Bock qu'il achève en 2004, en participant à divers projets ("Tango Surréaliste": création collective pour Avignon en 2004. "Off Dream" de Debra Bruce (Sudden Théâtre en 2005). Il rejoint la compagnie La Gargouille comme interprète : "P.A Psychopathes Associés". En 2008, il participe à la fondation de la compagnie Les Cormorans (créations : "Le Duel", "Les Hamsters") et étoffe son cursus d'interprète en se lançant dans la chanson française grâce, notamment, à la création du groupe "Carnaval Triste". En 2011, il rejoint la compagnie amiénoise La Chrysalide comme interprète dans "Procès ivre" de BM Koltès (2012 Maison du Théâtre, Centre culturel Jacques Tati).

Cathy MARTIN

De formation initiale circassienne (Ecole Annie Fratellini, 1994) et après six ans sous chapiteau (Octave Singulier, Poitiers), Cathy Martin s'oriente vers le théâtre et joue avec sa compagnie "Les filles du père Noël" et "Les clés de la réussite" dans le grand ouest. Arrivée à Paris en 2002 elle rejoint la Cie la Gargouille comme interprète: "P.A Psychopathes Associés", "Alice", "Tragibile", « L'histoire de France en 1heure » Cathy est également passionnée de création : elle encadre et met en scène les spectacles de Nouveau Cirque de l'Atelier Création (Grange aux Belles), ainsi que Betty et Mr Stitt, duo de jonglerie en Champagne.

LES MUSICIENS

Gautier LAVALLARD

Violoniste professionnel. Formation au CNR d'Amiens. Enseigne le violon et les percussions à Amiens. A été membres de Samara Balouf, Trio de vie. Il collabore régulièrement avec Didier Lockwood.

Boris PELOSOF

Philosophe et guitariste de formation (Université d'Amiens) il a à son actif de multiples collaboration avec : Maurice Vander (C.Nougaro), Christian Escoudé, François Thuillier, Gino Valet, Xavier Richardeau. Il travaille l'écriture avec Charles Jay (Grand prix de Rome), et Pierre Chailley (E. Barclay).

Damien POUILLART

Formation de musicien professionnel à l’association l’art scène diffusion en vu de l’obtention du certificat FNEIJMA, Professeur de guitare et musiques actuelles, Musicien, intermittent du spectacle, au sein du groupe amiénois Nil1Nilôtr (environ 400 concerts), et le « Bordel de Mel ».

Tony VIEZ

Issu d'une famille de musiciens, il se passionne très vite pour la guitare, la basse et la contrebasse. Il est membre du Boris Pélosof trio et du Bordel de Mel.

ACTION SOCIALE

Présentation de l'Association Bleu Lune

Son principal objet est la création et la production de spectacles vivants.
Créée en juin 2000. Cette association a été, de 2001 à 2005 inclus, le partenaire de l'association "Temps du Jazz" pour l'organisation du
"Festival Off d'Amiens Métropole", en partenariat avec le Conseil Régional, Amiens-Métropole et la Sacem. Environ 200 concerts y ont été programmés dans cet intervalle.

Organisatrice avec la ville de Fort-Mahon PLage, des "Festijazz de Fort-Mahon PLage" éditions 2002, 2003 et 2004, soutenues par le Conseil Général de la Somme et le Conseil Régional de Picardie.

Organisatrice en juin 2004, du "Festival des Trois Vallées", en partenariat avec le Conseil Général de la Somme.

En 2004, elle a produit, toujours en partenariat avec le Région, le "concert visuel" TUB, avec le groupe Cobalt. Cela a occasionné une collaboration avec le Pôle Régional des Arts du Cirque d'Amiens, sur le spectacle de rue de la Compagnie Trans Express ("Les rois fainéants" de juin 2004).

De 2005 à 2013, Bleulune a produit de nombreux artistes et groupes musicaux de la région picarde.

Elle s'intéresse tout particulièrement aux transversalités artistiques.

Bleulune
Association loi 1901
75, rue Haleine Ridoux - 80090 Amiens
tel : 03 22 47 29 13
bleulune@wanadoo.fr
Président : Claude Fontaine
Trésorier : Philippe Chopin
Secrétaire : Mylène Rossez
Comptabilité fiscale : Joël Heuzé
Comptabilité sociale : Jean-Marie Gevaert
N° de préfecture : 080 201 55 85
Date de création : juin 2000
SIRET : 432 134 526 00070
APE : 9001Z

STATUTS de l'association Bleu Lune

Association déclarée sous le régime de la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901.

ARTICLE 1 : TITRE

Il est fondé entre les adhérents aux présents statuts une association régie par la loi du 1er juillet 1901 et du décret du 16 août 1901 ayant pour titre :

BLEU LUNE

ARTICLE 2 : OBJET

Cette association a pour but la création, la promotion et la diffusion de toutes les activités culturelles et artistiques.

ARTICLE 3 : SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 75, rue Haleine Ridoux - 80090 Amiens. Il pourra être transféré par décision du conseil d'administration.

ARTICLE 4 : DUREE

La durée de l'association est illimitée.

ARTICLE 5 : ADMISSION

Pour faire partie de l'association, il faut être coopté par un membre du conseil d'administration et agréé par le bureau qui statue lors de chacune de ses réunions sur les demandes d'admission présentées.

ARTICLE 6 : COMPOSITION

L'association se compose de membres actifs et de membres d'honneur.

- sont appelés membres actifs, les membres qui contribuent à la réalisation des objectifs de l'association. Ils paient une cotisation annuelle.
- Sont appelés membres d'honneur les personnes ayant rendu des services importants à l'association. Ce titre est décerné par le conseil d'administration. Ils sont dispensés du paiement d'une cotisation mais ont le droit de participer aux assemblées générales où ils ont une voix délibérative.

Le montant de la cotisation est fixé chaque année en Assemblée Générale ordinaire.

ARTICLE 7 : RADIATION

La qualité de membre se perd par :
- décès;
- démission adressée par écrit au président de l'association;
- exclusion prononcée par le conseil d'administration pour infraction aux présents statuts ou motifs graves portant préjudice moral ou matériel à l'association.

Avant la prise de décision éventuelle d'exclusion ou de radiation, le membre concerné est invité, au préalable, à fournir des explications écrites au conseil d'administration.

ARTICLE 8 : RESSOURCES

Les ressources de l'association comprennent :
- le montant des cotisations (et des éventuels droits d'entrée) des adhérents ;
- Les dons manuels effectués au profit de l'association ;
- les subventions de l'Etat, des Régions, des Départements, des Communes et autres collectivités ou structures habilitées à verser des subventions, au niveau local, national ou international ;
- Tout produit issu de l'activité de l'association, dans le cadre restreint de son objet social, comme par exemple : les spectacles au sens le plus large, les enregistrements, prises de son, les créations, productions, festivals, animations, concerts, vente de disques produits par elle-même.
- Accessoirement, l'association se réserve le droit de mettre en place toute action ayant un lien direct avec son objet social et susceptible de lui procurer les ressources complémentaires nécessaires à la réalisation du susdit objet social.

ARTICLE 9 : BUREAU

Le bureau de l'association comprend un Président, un Secrétaire et un Trésorier.
Il a pour rôle d'exécuter et de réaliser les décisions du Conseil d'Administration.
Le Trésorier a seul la signature du chéquier.
En cas d'incapacité temporaire d'un des membres du Bureau, ses fonctions sont relayées par les autres membres du Bureau.
Liste des membres du Bureau :
Mr Claude Fontaine : président
Mr Philippe Chopin : trésorier
Mme Mylène Rossez : secrétaire

ARTICLE 10 : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il décide de la philosophie de l'association. C'est l'organe législatif.

Les membres du Conseil d'Administration sont élus en Assemblée Générale pour 2 ans. Ils sont au nombre maximum de cinq.

Le Conseil d'Administration se réunit chaque fois qu'il est convoqué par écrit par son Président ou sur la demande d'au moins la moitié de ses membres, chaque fois que l'intérêt de l'association l'exige et au moins quatre fois par an.

En cas de vacance d'un des ses membres, une nomination provisoire a lieu j'usqu'aux prochaines élections.

La présence de la moitié au moins de ses membres est nécessaire pour que le Conseil d'Administration puisse délibérer valablement.

ARTICLE 11 : ASSEMBLEE GENERALE

L'Assemblée Générale se compose de tous les membres de l'association à jour de leurs cotisations. L'Assemblée Générale se réunit sur convocation du Président de l'association ou sur la demande d'au moins un quart des membres de l'association. Les convocations doivent mentionner l'ordre du jour établi par le Conseil d'Administration. Elles sont faites par lettres individuelles adressées aux membres moins quinze jours au moins à l'avance.

ARTICLE 12 : ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Une fois par an, les adhérents sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire.

prises à mains levées. Toutefois à la demande du quart au moins des membres présents, les votent doivent être émis au bulletin- secret. Cependant pour réélection du Conseil d'Administration, le vote est secret, conformément aux présents statuts**.**

prises à mains levées. Toutefois à la demande du quart au moins des membres présents, les votent doivent être émis au bulletin- secret. Cependant pour réélection du Conseil d'Administration, le vote est secret, conformément aux présents statuts**.**

ARTICLE 13 : ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

Pour la validité des décisions, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

Pour la validité des décisions, l'Assemblée Générale Extraordinaire doit comprendre au moins la moitié plus un des membres ayant droit de vote.

Si cette proportion n'est pas atteinte, l'Assemblée Générale Extraordinaire est convoquée à nouveau, mais à quinze jours d'intervalle. Elle peut alors délibérer quel que soit le nombre de membres présents.

- modifications à apporter aux présents statuts ;
- dissolution ;
- Les délibérations sont prises obligatoirement à la majorité des deux tiers des membres présents.
- Les votes ont lieu à mains levées sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

Les délibérations sont prises obligatoirement à la majorité des deux tiers des membres présents.

Les votes ont lieu à mains levées sauf si le quart au moins des membres présents exige le vote secret.

ARTICLE 14 : REGLEMENT INTERIEUR

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fait approuver par l' Assemblée Générale.

Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'association.

ARTICLE 15 : DISSOLUTION

La dissolution est prononcée à la demande du Conseil d'Administration, par une Assemblée Générale Extraordinaire convoquée spécialement à cet effet.

En cas de dissolution, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui seront chargés de la liquidation des biens de l'association et dont elle détermine les pouvoirs.

En aucun cas les membres de l'association ne pourront se voir attribuer, en dehors de la reprise de leurs apports, une part quelconque des biens de l'association.

L'actif net subsistant sera attribué obligatoirement à une ou plusieurs autres associations poursuivant des buts similaires et qui seront nommément désignées par l'Assemblée Générale Extraordinaire.